



Association
Ternoise de
Modélisme
Ferroviaire

Fiche d'inscription

M. Thierry FLOQUET
1 Ruelle du Tour de Ville - 02480 - JUSSY
06 63 65 14 66
t.floquet@gmx.fr

BOURSIERS

8^{ème} Bourse de Modélisme Ferroviaire
Salle des Arts et loisirs – 1 Rue Herment - 02700 TERGNIER.
Dimanche 13 mars 2022 de 9h00 à 17h00.

Prix du mètre linéaire : 5€

Nom du responsable :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable :

Adresse internet :

Électricité : OUI NON (Faire une croix)

Longueur désirée (1) :

Autres informations :

(1) Attribution suivant la place disponible et par ordre d'arrivée des réservations !

Restauration rapide (**sandwiches variés 2€50, boisson, café**). Nous vous conseillons de réserver votre restauration lors de cette inscription ! Nombre de sandwiches

Règlement : - Par virement (IBAN : FR76 1020 6000 3898 4176 4343 261 – BIC : AGRIFRPP802)
- Par chèque au nom de l'ATMF (à faire parvenir avec la réservation).
Il sera encaissé **et non remboursable** dix jours avant la bourse. En cas de désistement après le 6 mai 2021, la réservation ne sera pas remboursée.

- Ouverture des portes samedi 15 mai de 15h à 20h et dimanche 16 mai à 6h.
- L'ATMF ne peut être tenue responsable des dégradations ou vols commis au préjudice des boursiers, que ce soit pendant ou en dehors des heures d'ouverture de la manifestation.
- L'ATMF se réserve, en cas de force majeure dûment constatée, le droit d'annuler la manifestation. Les exposants seraient alors remboursés des montants versés. Les exposants ne peuvent en aucun cas prétendre à la réparation d'un quelconque préjudice.
- Toute aide apportée aux exposants pour décharger ou charger du matériel sera sous la responsabilité du seul exposant en cas de casse ou détérioration.
- L'exposant s'engage à respecter ce présent règlement dans son intégralité.

Pour tous renseignements complémentaires, nous contacter au 06 63 65 14 66 (Thierry Floquet).

A RETOURNER à :

Thierry FLOQUET – Trésorier de l'ATMF - 1 Ruelle du Tour de Ville - 02480 - JUSSY.

Signature du boursier :